Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: 11

Artikel: Fête de Morat
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-334194

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

simple détente ; les armes à simple détente devront pouvoir supporter un poids de 2 kilos (4 livres) et ne pas dépasser 12mm de flèche au centre de la plaque de couche ; toutes les armes devront être présentées au contrôle et porter un plomb apposé par les soins d'un employé de la section du tir, moyennant une finance de 30 centimes. La vérification de ce contrôle pourra être faite en tout temps par les membres de la section du tir ; tout tireur qui, après le contrôle, ferait à son arme un changement contraire au règlement, perdrait tous ses points.

Tout loueur d'armes qui se permettrait un acte semblable serait renvoyé de l'emplacement du tir, sans préjudice des poursuites pénales.

Art. 16. Il est expressément défendu de placer la crosse sous l'habit pour mettre en joue.

Art. 17. La section de tir prononce sur l'admission des armes appartenant à des tireurs étrangers, lesquelles devront répondre aux conditions générales imposées aux armes dans le présent règlement.

FÊTE DE MORAT

Le comité central chargé d'organiser le cortége historique de la fête de Morat a définitivement arrêté l'ordre du cortége du 22 juin comme suit :

Le cortége comprendra quatre parties ou groupes principaux, abstraction faite du groupe d'ouverture. Ces groupes représenteront : 1° la garnison de Morat sous les ordres de Bubenberg et d'Affry ; 2° l'avant-garde des Suisses sous Hans de Hallwyll ; 3° le gros de l'armée commandé par Hans Waldman, et 4° l'arrière-garde des Suisses commandée par Gaspard de Hertenstein.

Le groupe d'ouverture sera composé d'un corps de musique à cheval, en costume de l'époque ; d'une escorte d'hommes d'armes, également à cheval ; du héraut de la fête, aux couleurs nationales, à cheval, suivi de deux suivants d'armes également à cheval.

La garnison de Morat sera représentée par un groupe de bourgeois de Morat aux costumes du temps, précédant Adrien de Bubenberg, accompagné de son page et de son fou et suivi du maître d'artillerie de Strasbourg. Viendront ensuite : 1° les Bernois de la garnison représentés par les contingens des treize abbayes de Berne avec leurs bannières, précédés de l'étendard de Berne porté par Peter Stark ; 2° les arbalétriers de Fribourg avec la bannière du temps, sous les ordres de Guillaume d'Affry, accompagné de son écuyer, et 3° le corps des bourgeois de Morat en costumes du temps et aux armes de la ville.

L'avant-garde sera précédée du corps de musique de Genève, en costume (à pied). En tête marchent Hans de Hallwyl et son écuyer, suivis des groupes d'hommes armés de Thoune, de l'Oberhasle, de l'Entlibuch, du Simmenthal, etc., avec leurs drapeaux et leurs bannières. Avec l'avant-garde marcheront les canons bourguignons pris à Morat, attelés avec les harnais d'attelage bourguignons, conduits et escortés par les gens de la Neuveville, à cheval.

Le gros de l'armée est précédé d'un groupe d'hommes d'armes avec leur chef. Suivent Hans Waldman et Guillaume Herter, puis Ulrich de Hohensax, chacun suivi de son écuyer. Viennent après :

1° Les huit anciens cantons, dans leur ordre, avec bannières et en costumes.

2° Les hommes d'armes de Soleure, à cheval, et le contingent de cette même ville, à pied.

3° Le groupe ou contingent de Fribourg, commandé par les chefs Faucigny, W. Techterman, Hans Fegely et Rod. de Vuippens, soit quatre corps divers, représentant les quartiers de la ville avec bannières et bannerets.

4° Le comte de Gruyère avec son écuyer, commandant les divers groupes ou contingents de Gruyère, du Pays-d'Enhaut et du Valais.

5° Le groupe des chevaliers auxiliaires d'Allemagne et Lorraine, les comtes de Thierstein et d'Attingen, suivis de leurs écuyers et des porte-bannières (à cheval) de la Lorraine, de l'Autriche et de l'Alsace.

6° Zurich. La musique de Zurich, à pied, et le contingent de cette ville et de ses bailliages avec les chevaliers de l'ordre teutonique; commandant en chef de ce corps : Ch. de Breiten-Landenberg. Ce contingent et ses divers groupes forment un corps de près de 300 hommes soit à cheval, soit à pied, avec artillerie de l'époque, prévôts, écrivains, bourreau, etc., tous en costumes du temps.

7° Les Bâlois, précédés de leur musique et commandés par Peter Roth, avec les gens de Schaffhouse, d'Appenzell et de St-Gall.

8° Les Biennois avec leur chef et un porte-bannière à cheval.

9° Les hommes de Payerne.

10° Le contingent et les bannières de la noblesse et des villes d'Argovie et de Souabe, Seckingen, Brissach, etc , etc

11° Le gros du contingent de Berne, villages et bailliages, précédé d'un corps de musique en costume. Suivent les deux avoyers de Wabern et de Scharnachthal précédant la grande bannière de Berne, à cheval, et suivis de leurs écuyers.

12° Derrière les avoyers bernois, toutes les notabilités bernoises des guerres de Bourgogne, Diebold, Schilling, Thuring, etc., etc., tous à cheval.

13° Tous les groupes des villes bernoises en casque et en cuirasse; ceux des campagnes en cotte de mailles et chapelets de fer, à plumes diverses.

14° Les contingents de Neuchâtel, Valengin et Landeron, précédés d'un corps de musique en costume. Ces contingents sont commandés par Jaques de Cleron et Jean d'Aarberg, à cheval, avec leurs suites.

Enfin, l'arrière-garde sera composée des Lucernois, sous Gaspard de Hertenstein et Hassfurster, à cheval, suivis de leurs écuyers; cette arrière-garde est terminée par un gros d'hommes d'armes et de groupes en costumes du temps et aux armes diverses.

BIBLIOGRAPHIE.

Guerre de Bourgogne. Batailles de Grandson et de Morat. Simple récit accompagné de notes et suivi de quelques lettres intéressantes et peu connues du duc Charles de Bourgogne, par le colonel Perrier, de Fribourg, ancien colonel fédéral. Fribourg 1876. 1 brochure in 18 de 120 pages, avec une carte.

Comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, la fête du 400e anniversaire de la bataille de Morat a fait naître quelques intéressantes et utiles publications, y compris celle sus-indiquée.

Ce simple récit est une narration vive, claire, précise, populaire de la guerre de Bourgogne, de son origine et de ses conséquences. Le récit en commence avec le traité de Waldshut et les premières intrigues de l'Autriche et de Louis XI, qui parviennent à détacher les Suisses de l'Alliance bourguignonne. M. Perrier conduit ensuite son lecteur à travers les événements de la guerre proprement dite et peint les triomphes de Grandson et de Morat non seulement avec la vivacité de ton d'un artiste, mais encore en historien militaire au point de vue de l'exactitude des données qu'il nous fournit. Enfin, survient Nancy et la triste mort du Téméraire, puis les dissensions intestines des Suisses, la diète de Stanz et, en 1481, l'entrée de Fribourg et de Soleure dans la Confédération. Là s'arrête le récit.

En tête de son travail M. Perrier a inscrit les mots : *Cuique suum*, et l'on peut dire qu'il est resté fidèle au devoir que lui traçait cette devise. S'il nous montre la valeur héroïque de nos ancêtres, leur discipline et leur science militaires, il sait aussi nous montrer les côtés moins brillants de ces guerres de Bourgogne. D'autre part, si le duc Charles est un homme violent et colère, il a aussi de grandes qualités et, dans les événements qui ont précédé la lutte, c'est lui, sans con-